

BOSNIE-HERZEGOVINE
PRESIDENCE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CONFERENCE DE HAUT NIVEAU
Sarajevo, le 14 août 2015

**“Les femmes dans l’industrie cinématographique européenne: questions d’égalité.
Pouvons-nous mieux faire ?”**

DECLARATION DE LA CONFERENCE DE SARAJEVO

Les représentants des Etats participant à la Conférence du Conseil de l’Europe sur la “ Les femmes dans l’industrie cinématographique européenne: questions d’égalité. Pouvons-nous mieux faire ?” tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) le 14 août 2015 adoptent la déclaration suivante:

Rappelant les principes déjà affirmés par le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe dans sa **Recommandation (2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**, et sa déclaration « *Faire de l’égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits* », adoptée lors de sa 119^e session tenue à Madrid le 12 mai 2009, et mis en œuvre dans la « *Stratégie du Conseil de l’Europe pour l’égalité entre les hommes et les femmes, 2014-2017* », à savoir que:

- l’égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des droits humains et constitue un critère fondamental de la démocratie;
- l’égalité signifie une visibilité, une autonomie, une responsabilité et une participation égales des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie publique et privée, et qu’elle s’oppose à l’inégalité – et non à la différence - entre les sexes;
- que la question de l’égalité entre les femmes et les hommes est un but en soi et une question transversale qui doit s’inscrire au cœur d’une prise de décision concrète.

Reconnaissant l’importance des œuvres audiovisuelles au sein de la culture européenne et le rôle substantiel que le Conseil de l’Europe exerce dans la production et la promotion du cinéma européen à travers son Fonds de soutien à la coproduction Eurimages;

Constatant, à partir des études et rapports présentés à cette conférence, que les femmes:

- sont très peu représentées dans les métiers clés du cinéma;
- qu’elles sont, la plupart du temps, moins bien traitées que les hommes tant au niveau de leur rémunération que des possibilités d’accès au financement de leurs films;
- que leur travail est moins reconnu que celui des hommes.

Affirmant qu’une démocratie véritable doit pleinement utiliser les compétences, les talents et la créativité autant des femmes que des hommes;

Déclarons :

- notre engagement ferme en faveur d'une égalité accrue entre les femmes et les hommes au sein de l'industrie audiovisuelle européenne;
- notre soutien:
 - aux actions mises en œuvre par Eurimages pour recueillir et analyser les données relatives au genre des projets et à la présence des femmes dans les projets demandant le soutien à la coproduction;
 - au travail réalisé par l'Observatoire européen de l'audiovisuel pour évaluer le nombre de films européens réalisés par des femmes,
 - de même qu'au travail réalisé par des associations, au niveau national et pan-européen pour sensibiliser sur le rôle des femmes dans la profession;
- ainsi que notre soutien aux efforts déjà faits par certains pays membres du Fonds Eurimages en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour ce qui concerne l'accès aux financements publics et saluons les résultats positifs issus de cette politique;

Demandons au Conseil de l'Europe de mettre en œuvre des politiques visant à réduire le déséquilibre existant entre les hommes et les femmes dans l'industrie audiovisuelle européenne afin de parvenir à une amélioration durable et généralisée de la situation. Il s'agit de faciliter l'accès des femmes aux postes clés de l'industrie audiovisuelle et de la création cinématographique pour qu'elles puissent s'exprimer avec leur talent, leur regard et leur authenticité;

Et pour ce faire, mettre en place, en s'appuyant en particulier sur le Fonds Eurimages, les actions spécifiques suivantes:

- 1) évaluer les disparités, analyser les causes et facteurs de marginalisation des femmes dans les métiers du cinéma; encourager les Etats membres à élaborer des statistiques sur le genre afin de mesurer le niveau d'égalité femme/homme dans le cinéma de leur pays ; créer une base de données qui regroupe les informations nationales et analyser les données au moyen d'une liste d'indicateurs de suivi et de résultats permettant de mesurer l'évolution de la situation et l'impact des mesures adoptées;
- 2) encourager les Etats membres à adopter des politiques d'égalité pour favoriser la promotion des femmes dans l'industrie du cinéma et leur faciliter l'accès aux financements publics;
- 3) concevoir et appliquer des mesures appropriées pour réduire les inégalités et améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes aux postes de décision de la profession et dans les instances de sélection, académies, jurys, festivals... Notamment en suscitant davantage de perspectives pour les femmes ; en encourageant les réalisatrices et productrices expérimentées à devenir des modèles susceptibles d'inspirer les plus jeunes (masterclass) ; en soutenant les initiatives de formation visant à aider les femmes à s'affirmer dans la profession (séminaires, coaching, écoles d'été de la coproduction) ; en créant un prix au développement pour une femme scénariste/réalisatrice dans le cadre d'un festival;

- 4) augmenter la visibilité et la reconnaissance des femmes réalisatrices, saluer leurs œuvres et célébrer leurs réussites, notamment en créant un prix dans le cadre d'un festival; en organisant une sélection de projections en collaboration avec un réseau de salles approprié;
- 5) accroître la prise de conscience quant au statut de la femme dans le cinéma, tant en ce qui concerne sa représentation à l'écran que sa situation professionnelle... Notamment en organisant des conférences et tables rondes sur les thématiques d'égalité et de rencontres entre institutionnels et professionnels ; en publiant des études et en communiquant sur les évaluations réalisées ; en identifiant, rassemblant et diffusant les bonnes pratiques à toutes les parties prenantes;
- 6) sensibiliser les cinéastes à la représentation de la femme à l'écran;
- 7) identifier les domaines futurs à étudier et proposer des mesures supplémentaires visant à renforcer l'engagement des Etats membres en faveur d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'industrie cinématographique européenne.

Pour accélérer la réalisation de ces résultats, il convient de garantir un engagement politique visible en s'appuyant sur les standards existants et en créant, si nécessaire, le cadre législatif et politique adéquat ; d'associer et de mobiliser les organisations de la société civile œuvrant dans le même domaine ; de s'appuyer sur leur expérience et leurs connaissances ; de créer les bases d'une coopération fructueuse avec toutes les parties prenantes, institutions nationales et internationales, organisations professionnelles, ONG et autres associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'audiovisuel.

Des remerciements sont dus aux autorités de la Bosnie-Herzégovine pour avoir accueilli cette conférence ainsi qu'à tous les participants.